



## Bulletin d'information du 12 novembre 2022



### [RAPPEL] : TRAVAUX

Comme vous avez pu le constater, la deuxième étape du projet de réaménagement de la rue de Foucherans est en cours.

Les travaux auront lieu jusqu'au **10 décembre** environ.

La circulation dans la rue de Foucherans sera donc **très difficile** pendant cette période. Les riverains pourront accéder à leur domicile et les ouvriers présents sur place donneront, le cas échéant, des précisions temporaires.

Pour faciliter la mise en œuvre des travaux, il est donc recommandé aux **usagers non-résidents de cette rue d'éviter de circuler** pendant les heures de travaux. Des fermetures temporaires pourront avoir lieu.

Merci d'avance pour la compréhension et la prise en compte de cette contrainte. Nous vous informerons du retour à la normale, une fois les travaux terminés ou approchant de leur terme.



### [RAPPEL] : ACCEUILLONS LE HÉRISSEON

Dans le travail engagé autour de la prise en compte de notre environnement et de la sensibilisation aux écosystèmes présents autour de nous, la municipalité avec l'appui de la CPIE Bresse du Jura organise une animation autour des hérissons et leurs refuges pour l'hiver à Monnières le,

**Samedi 19 novembre 2022 de 10 h à 12 h**

Le rendez-vous est fixé à la mairie et se clôturera par un verre de l'amitié.

*Nous espérons avoir le plaisir de vous accueillir nombreux !*



## TÉLÉTHON

*Cette manifestation est organisée en collaboration avec les « Bielles Brevannaises »*

À l'occasion du téléthon, des voitures anciennes font un passage parmi plusieurs villages (Brevans, Baverans, Archelange, Peintre, Rahon, Oussières, Monnières et Pleure) pour récolter des fonds pour le Téléthon. Le passage du convoi s'accompagne d'une urne dont l'intégralité des dons sera à destination de l'AMF THELETHON.

Le convoi de voitures anciennes sera donc dans le village

Le **samedi 03 décembre 2022** de **15 h 30 à 16 h** autour de la salle des fêtes.

Si vous souhaitez contribuer à l'appel aux dons au profit de l'AMF téléthon et contempler les voitures anciennes, n'hésitez pas à bloquer la date !



## RÉFORME DES RÈGLES DE PUBLICITÉ, D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET DE CONSERVATION DES ACTES PRIS PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les dispositions de ces nouveaux textes sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022 (à l'exception des modifications apportées au code de l'urbanisme qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Ces nouvelles règles modernisent, simplifient, clarifient et harmonisent les règles et les formalités de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation applicables aux actes locaux.

Tous les actes réglementaires doivent maintenant être publiés sur le site internet de la municipalité (certains arrêtés, procès-verbaux de la réunion du conseil municipal, listes des délibérations étudiées avec les décisions prises par le conseil municipal, etc.).

Ce pas en avant vers la dématérialisation a pour but de vous aiguiller, de plus en plus, vers notre site internet ([www.monnières39.fr](http://www.monnières39.fr)) pour consulter ces documents. Un exemplaire papier sera toujours conservé en mairie et restera disponible au public une fois publié en ligne.

